



E.M.I.H.L cham

L'Ecole de Musique Intercommunale du Haut-Lignon, conventionnée avec le département dans le cadre du schéma d'enseignement musical, assure un travail direct avec toutes les écoles primaires, organise au long de la semaine des cours abordant la plupart des enseignements musicaux, et propose également :

L'Atelier musique ou classe CHAM organisée conjointement par le collège de La Lionchère et L'Ecole de Musique intercommunale permettra aux élèves de 6e d'intégrer la plupart des enseignements dans l'emploi du temps scolaire. La CHAM permet à de nouveaux élèves débutants, encore jamais inscrits à l'école de musique, de mettre « un pied » dans l'école de musique, avec des cours dans l'emploi du temps scolaire (Attention : tous les cours individuels d'instruments ne peuvent pas forcément être intégrés dans l'emploi du temps, en fonction du professeur).

L'année suivante, l'élève peut s'inscrire et faire partie intégrante de l'école de musique en suivant le cursus instrumental normal.

Les élèves CHAM 6^e, suivront un cursus d'enseignement musical spécialisé : ils suivront le cours d'éducation musicale du collège, la chorale du collège, un cours de formation musicale (lire et écrire la musique), un cours d'ensemble instrumental et le cours d'instrument (au choix : débutant :15' en individuel ou 30' individuel (tarif modifié)

CHOISIR UN DES INSTRUMENTS ENSEIGNES (sous réserve):

- Instruments à cordes :** * violon, violoncelle, guitare
Instruments à vent : * clarinette, saxophone, trompette
Claviers : * piano, grand orgue, batterie, percussions
Instruments traditionnels : * accordéon diatonique, cornemuse

LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Il est à adresser à : Communauté de communes
Ecole de Musique Intercommunale du Haut-Lignon,
13 allée des pâquerettes - 43190 TENCE
avant le 2 septembre 2020

Une réunion de rentrée, avec les professeurs d'instrument et de formation musicale aura lieu le mercredi 9 septembre 2020 dans les locaux de l'école de musique : Maison du Chatiague, Tence.
Les cours de musique débuteront la semaine du 14 Septembre 2020.
Pour tout renseignement, la directrice assure une permanence téléphonique au 06.78.98.85.77
On peut aussi la rencontrer à la Communauté de Communes sur rendez-vous.

TARIFS ANNUELS D'INSCRIPTION

Le tarif est préférentiel par rapport aux autres élèves de l'Ecole de musique pour cette année CHAM.
Tarif différent selon le temps de cours individuel « face à face pédagogique avec le professeur ».

	DEBUTANTS (15')	1^{er} cycle (30' individuel)	
1 ^{er} enfant	220 €	309 €	
2 ^{ème} enfant	190 €	279 €	

ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DU HAUT-LIGNON INSCRIPTION POUR L'ANNEE 2020-2021

Nom de l'élève (en majuscules) _____ Classe : _____

Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____

Commune : _____ Code postal : _____

E mail : _____

Téléphone domicile : _____ Portable(s) : _____

Nom et prénom du Père, de la Mère ou du Tuteur : _____

Profession : _____

souhaite s'inscrire en

Instrument :

instrument choisi

débutant ou préciser niveau

Formation musicale débutant si non débutant : précisez le niveau _____

SIGNATURE DES PARENTS

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance des informations mentionnées dans ce document, s'engage à acquitter dans les délais impartis, la somme indiquée ci-après, au titre de l'année scolaire 2020-2021. Montant total des droits d'inscription : _____ Euros.

Toute scolarité commencée donne lieu au paiement intégral des droits d'inscription.

Mode de paiement choisi

1 seul versement

2 versements : la moitié à l'inscription sur facture au mois d'octobre et le solde en février.

par **Chèque bancaire** à l'ordre de : Régie mixte CCHL,

les **Chèques vacances** sont aussi acceptés.

J'autorise mon enfant à être filmé/photographié lors de reportages pour l'Ecole de musique

Fait à _____ le _____

Signature :